

directeur des services apicoles rend compte de l'état de l'apiculture et de l'industrie du miel dans la province.

La Direction de la vulgarisation a des employés dans chacun des 54 bureaux de comté et de district. Les représentants agricoles communiquent directement aux agriculteurs les résultats des recherches. En outre, des spécialistes en gestion et technogénie agricoles sont affectés à des endroits clés de la province. Les politiques ministérielles d'assistance au nord de l'Ontario, qui varient d'une année à l'autre, sont également administrées par la Direction. Celle-ci appuie et aide les clubs 4-H et l'Association des jeunes agriculteurs de l'Ontario.

La Direction de l'économie domestique dirige un programme de vulgarisation pour les groupes ruraux féminins et les clubs 4-H de sciences ménagères à l'intention des jeunes filles. Des programmes portent sur l'étude des aliments, la nutrition, le vêtement, les textiles, l'ameublement, l'artisanat et la gestion ménagère.

La Direction de l'information publie et distribue plusieurs centaines de publications traitant d'agriculture et d'alimentation ainsi que de jardinage et d'économie domestique. Par des communiqués ainsi que des émissions radiophoniques et télévisées, elle transmet aux cultivateurs des renseignements sur les changements importants survenus en agriculture. La cinémathèque distribue au public plus de 2,000 films par an. La Direction coordonne l'activité du Service d'information sur les marchés qui fournit quotidiennement les plus récents prix des produits agricoles et des bulletins météorologiques aux organes d'information et aux agriculteurs par le moyen d'émissions radiophoniques et d'enregistrements sonores.

La Direction des sociétés agricoles et horticoles fournit conseils et aide financière aux sociétés d'agriculture et d'horticulture et aux associations de labourers et assure l'application de la Loi sur le drainage et de la Loi sur le drainage par tuyaux de 1971.

La Direction de l'économie effectue des recherches sur la commercialisation, les politiques agricoles, la production, l'utilisation des terres et l'industrie laitière; de concert avec Statistique Canada, elle recueille et publie des statistiques relatives à la production agricole et à la commercialisation.

Manitoba. Le ministère de l'Agriculture exerce son activité par l'entremise des quatre Divisions suivantes: Commercialisation et Production, Développement rural, Services régionaux et Services d'administration et des programmes. A l'intérieur de ces Divisions les Directions suivantes fournissent un large éventail de services.

La Direction de la zootechnie élabore et applique des politiques et des programmes visant à encourager l'amélioration et la production efficace de toutes les catégories de bétail, y compris la volaille. Elle aide également à améliorer la qualité des produits laitiers, au niveau de la production et de la transformation, au moyen de l'inspection, de la consultation, de l'enseignement et du contrôle qualitatif en laboratoire. En collaboration avec les ministères fédéraux, elle s'occupe de l'application de plusieurs lois destinées à protéger le consommateur et à assurer un approvisionnement en produits animaux de haute qualité.

La Direction des sols et des cultures encourage la mise au point, la production et l'amélioration des céréales, fourrages, cultures spéciales et horticoles, et favorise l'utilisation rationnelle de la terre par des programmes de conservation du sol; elle élabore et applique également des politiques visant à encourager le bon entretien des grandes cultures, la conservation du sol, la mise en valeur des terres et le désherbage. La Direction de l'économie s'occupe des programmes de formation et de perfectionnement dans le domaine de la gestion et de l'économie agricoles, et elle effectue des études spéciales et supervise le nouveau programme de diversification agricole. La Direction de la commercialisation voit à la création de débouchés et effectue des recherches et des analyses visant à l'établissement de marchés à long terme pour les produits agricoles. Les informations au sujet des marchés et les renseignements connexes sont transmis aux diverses directions du ministère, aux producteurs et aux commerçants agricoles. La Direction des services vétérinaires dirige un laboratoire de diagnostic des maladies des animaux, assure l'application de la Loi sur les services vétérinaires régionaux et de la Loi sur les bourses d'études en sciences vétérinaires, et travaille en étroite collaboration avec des médecins vétérinaires et la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture à la lutte contre les maladies du bétail et de la volaille.

La Direction des services techniques fournit des programmes en technogénie agricole, en entomologie et en apiculture, et offre une aide technique aux résidents ruraux qui installent dans leurs fermes des systèmes modernes de distribution d'eau. La Direction des programmes